

# Libertés de penser et de s'exprimer enjeux d'éthique à la confluence des technologies numériques et neuronales

Claude Kirchner



12eme Journée annuelle du Comité d'éthique de l'Inserm  
Contrôler ou libérer nos cerveaux ? la tension éthique des neurotechnologies

15 octobre 2025

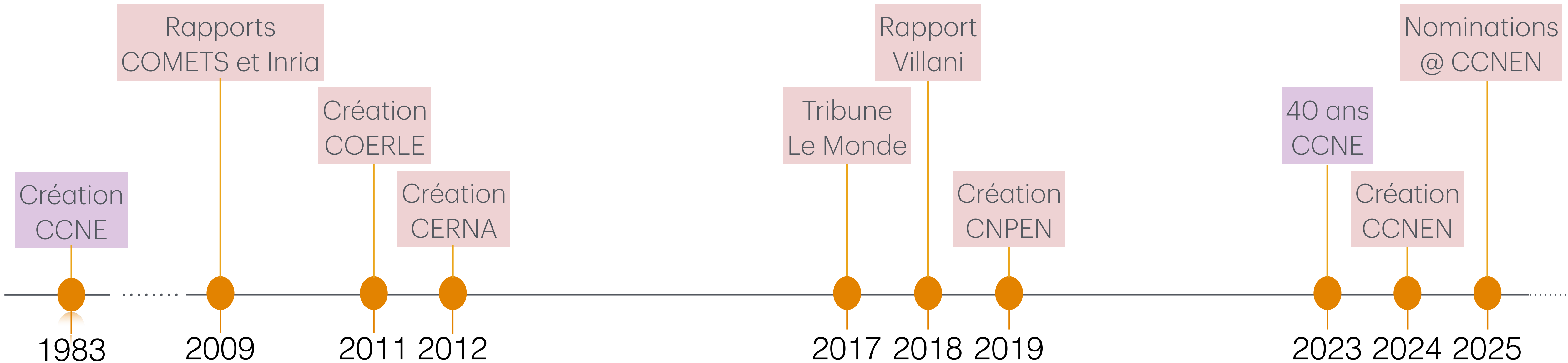
## Décret n° 2024-463 du 23 mai 2024, Article 1

Il est institué, auprès du Premier ministre, un Comité consultatif national d'éthique du numérique, chargé de **donner des avis sur les questions d'éthique soulevées par les avancées des sciences, technologies, usages et innovations** dans le domaine du numérique, et de leurs potentiels **impacts, notamment sociaux, économiques, environnementaux ou éducatifs**.

- 1° De **formuler des recommandations ou des avis** à destination des autorités publiques visant à promouvoir le développement d'une éthique du numérique ;
- 2° D'**animer ou d'organiser des événements publics, débats ou ateliers de sensibilisation** aux problématiques relatives à l'éthique du numérique notamment à destination des autorités publiques ;
- 3° De **contribuer aux réflexions internationales en matière d'éthique du numérique**, notamment en développant les échanges avec les entités de pays étrangers conduisant des missions similaires.

**Il exerce ses missions en toute indépendance.**

# CCNEN, l'émergence



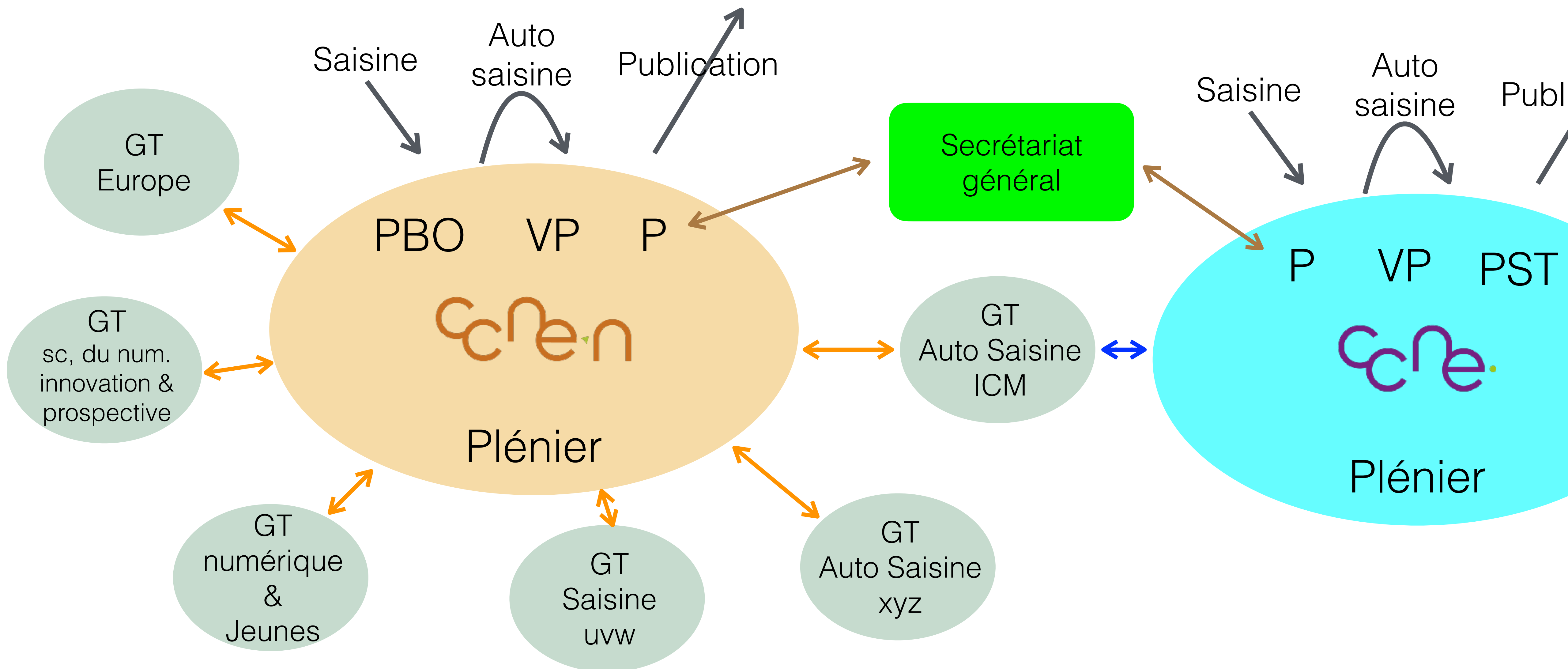
« Il faut créer un comité national d'éthique du numérique »

Dans une tribune de « Monde », des dirigeants d'instituts scientifiques expliquent que le développement du numérique rend nécessaire la création d'un comité d'éthique pour ces technologies. Distinct de la Cnil...

Le Monde | 14.12.2017 | 9:11:02 • M à J | 15.12.2017 à 08:05 | Pour un objectif de données d'intérêt scientifique



# Schéma d'ensemble



# Autosaisine CCNE - (CNPEN → CCNEN)

Interfaces cerveau-machine : questions d'éthique

- GT commun auquel s'ajoutent 2 personnalités extérieures :  
Hervé Chneiweiss et Michel Clanet
- Rapporteurs : Jean-Antoine Girault et Catherine Tessier
- Rédactrice : Anaëlle Martin

Mercredi  
15/10  
2025



12<sup>e</sup>

journée annuelle  
du Comité d'éthique  
de l'Inserm

**Contrôler ou libérer nos cerveaux ? :  
la tension éthique des neurotechnologies**

NOUVELLE  
CONSIGNE :

IL FAUT PASSER  
VOTRE MÉMOIRE  
AU WOKE DETECTOR





## Les autocrates n'agissent plus comme Hitler ou Staline, ils gouvernent par la manipulation

Publié: 2 septembre 2025, 16:18 CEST

Trump ou Orban, sont-ils des autocrates ? Ils manipulent, intimident, affaiblissent les contre-pouvoirs, mais ils n'ont pas recours au meurtre ou à l'emprisonnement de leurs opposants. Nanzæba Ibnat/iStock/Getty Images Plus



**Les autocrates contemporains sont passés maîtres dans l'art de la manipulation des médias et de l'opinion. Ils évitent la répression brutale ou la violence ouverte et préservent les apparences de la démocratie – tout en la vidant de sa substance.**



Auteur



**Daniel Treisman**

Professor of Political Science, University of California  
Los Angeles

# Libertés de penser et de s'exprimer = Libertés de pensée et d'expression ?

Convention européenne des droits de l'homme

- ARTICLE 9

**Toute personne a droit à la liberté de pensée**, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

- ARTICLE 10

**Toute personne a droit à la liberté d'expression.** Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

# Libertés de penser et de s'exprimer = Libertés de pensée et d'expression ?!!!

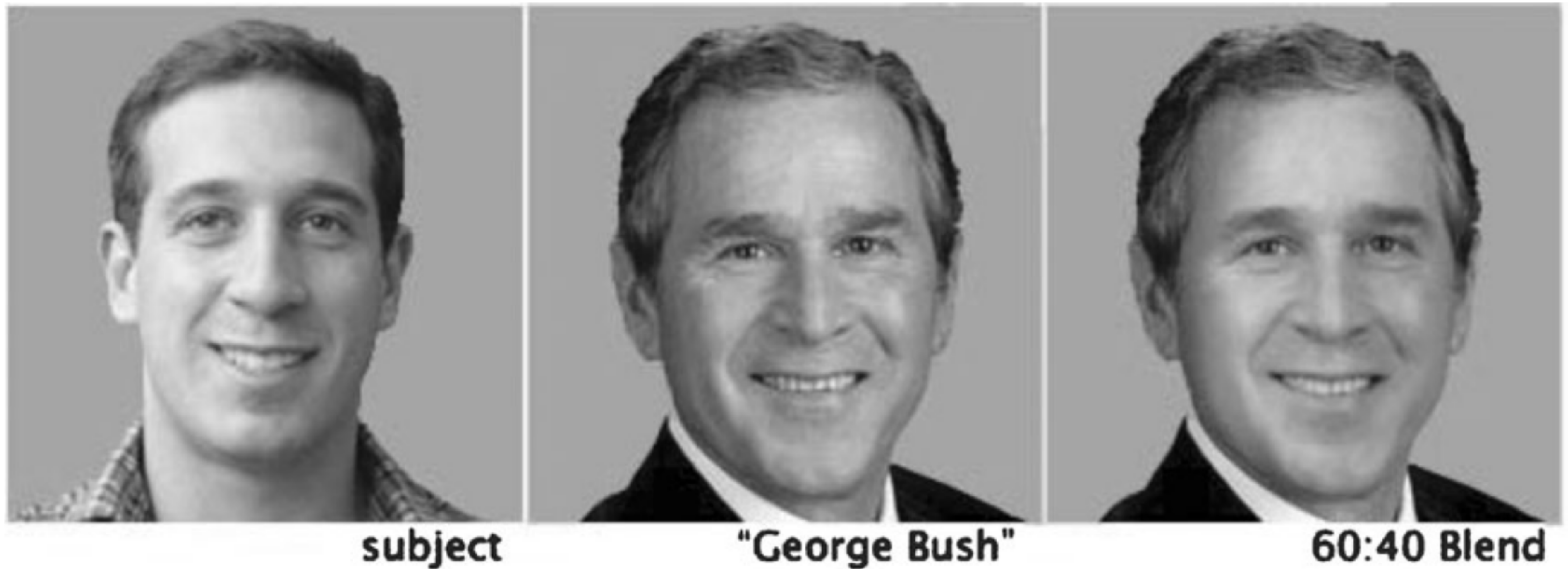
Déclaration universelle des droits de l'homme (Organisation des Nations unies)

- Article 10  
**Toute personne a droit à la liberté d'expression.** Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière.
- Article 18  
**Toute personne a droit à la liberté de pensée,** de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

# Quelques biais humains

- Biais d'automatisation
  - A priori de confiance dans le résultat calculé par une machine
- Biais de sincérité
  - A priori de confiance dans la sincérité d'une personne qui s'exprime
- Biais de mémoire
  - Les fausses informations créent de vrais souvenirs

# Exemple !



Source: Bailenson et al, « A facial similarity between voters and candidates causes influence », 2008

Thanks to Claude Castellucia, Inria

# A- Dilemme majeur entre s'exprimer librement et penser librement

1. **Action** : une entité emplit l'espace informationnel d'une personne d'expressions orientées, possiblement massivement
2. **Conséquence** : il devient difficile à la personne de penser librement

Le numérique peut rendre ce processus remarquablement efficace, y compris à très grande échelle (sur une grande population)

Du nudging à l'influence, comment gérer ce risque ?

# B- Intimité du for intérieur

**Le for intérieur** : espace mental dans lequel s'exerce l'acte de penser

La combinaison des techniques neuronales et numériques permet d'envisager l'accès (partiel ?) à la « lecture » automatisée de pensées.

L'intimité et donc la liberté de penser sont compromises.

— Utile pour aider dans certaines circonstances : lesquelles ? par qui ?

— Evidemment à régler : comment ?

# Conclusion ?

- Bravo, vraiment, pour les connaissances présentées dans cette journée.
- Réfléchir, ensemble, à la publication et à l'utilisation de ces connaissances.